



Critères de sélection pour les Jeux de Santiago 2023

Nota : En cas de divergence entre les versions anglaise et française du présent document, la version anglaise aura préséance.

- Le présent document a pour objet de décrire le processus de qualification et les procédures de sélection de Racquetball Canada pour déterminer les athlètes qui seront choisis pour représenter le Canada aux Jeux de Santiago 2023.
- L'équipe canadienne des Jeux de Santiago 2023 sera sélectionnée par le comité de la haute performance sur la base du système de classement de ce critère, avec l'approbation finale du conseil d'administration.
- Pendant la période de compétition actuelle sur le site des Jeux de 2023, toute l'autorité décisionnelle finale reviendra à l'entraîneur(e) ou au (ou à la) chef d'équipe en l'absence de l'entraîneur(e)-chef.
- The team size for the 2023 Pan Am Games will be determined by the *International Racquetball Federation* qualification process.

1. Critères généraux

Pour être admissible à être membre de l'équipe des Jeux de Santiago 2023, tous les athlètes doivent:

- a) Être citoyen(ne) canadien(ne) ;
- b) Avoir un passeport canadien valide dont la date d'expiration est avant le 5 mai, 2024 ou à cette date ;
- c) Être membres en règle de Racquetball Canada et avoir payé leur cotisation ;
- d) Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes de l'International Racquetball Federation et de l'Organisation Sportive Panaméricaine en matière d'admissibilité ;
- e) Signer, soumettre et respecter l'accord de l'athlète du COC et le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation (COJO) (formulaire des conditions d'admissibilité pour les Jeux panaméricains) au plus tard le 15 septembre 2023. Quand l'athlète est âgé(e) de moins de 19 ans, le parent ou le (ou la) tuteur(trice) doit aussi signer ces accords.

2. Critères spécifiques

- 2.1 L'équipe masculine des Jeux de Santiago 2023 sera sélectionnée selon le processus suivant:

- 2.1.1 Le premier athlète sélectionné sera le Canadien le mieux classé à l'International Racquetball Tour (IRT), qui est classé dans les 12 premiers en date du mercredi suivant les Championnats nationaux de Racquetball Canada 2023. Si plusieurs athlètes sont dans le top 12 du classement IRT, ils seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement pour les Jeux de Santiago 2023 jusqu'à un maximum de 3 athlètes. Si aucun Canadien ne se classe parmi les 12 premiers au classement IRT, la sélection sera basée uniquement sur les *Points de classement des Jeux de Santiago 2023* et le premier athlète sélectionné sera le premier qualifié sur la base des Points de classement.

- 2.1.2 Le deuxième athlète masculin sélectionné sera le prochain meilleur athlète masculin qualifié sur la base des *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*.
- 2.1.3 Le troisième athlète masculin sélectionné sera le prochain meilleur athlète masculin qualifié sur la base des *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*.
- 2.2 L'équipe féminine pour les Jeux de Santiago 2023 sera sélectionnée selon le processus suivant:
 - 2.2.1 La première athlète sélectionnée sera la Canadienne la mieux classée au Ladies Professional Racquetball Tour (LPRT), qui est classée dans les 12 premières en date du mercredi suivant les Championnats nationaux de Racquetball Canada 2023 et qui accepte de participer. Si plusieurs athlètes sont dans le top 12 du classement LPRT, ils seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement pour les Jeux de Santiago de 2023 jusqu'à un maximum de 3 athlètes. Si aucune Canadienne ne se classe parmi les 12 premiers au classement LPRT, la sélection sera basée uniquement sur les *Points de classement des Jeux de Santiago 2023* et la première athlète sélectionnée sera la première qualifiée sur la base des Points de classement.
 - 2.2.2 La deuxième athlète féminine sélectionnée sera la prochaine meilleure athlète féminine qualifiée sur la base des *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*.
 - 2.1.3 La troisième athlète féminine sélectionnée sera la prochaine meilleure athlète féminine qualifiée sur la base des *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*.

3. Procédure de sélection

- 3.1 Le meilleur homme des qualifications et la meilleure femme des qualifications ont la première possibilité de choisir de jouer en simple et/ou en double et/ou en double mixte aux Jeux de Santiago 2023.

Les deuxièmes qualifiés ont la deuxième possibilité de choisir des divisions sur la base des sélections de l'athlète le plus qualifié. Si le premier qualifié choisit de jouer dans 3 divisions, le deuxième qualifié peut choisir de jouer dans une division : simple ou double. Si le premier qualifié choisit de jouer dans deux divisions, le deuxième qualifié peut choisir de jouer dans deux divisions : simple et/ou double et/ou, si possible, double mixte. Si le premier qualifié choisit de jouer dans une division, le deuxième qualifié peut choisir de jouer jusqu'à trois divisions : simple et/ou double et/ou, si possible, double mixte, mais doit jouer en double si le premier qualifié n'a pas choisi de le faire.

Les troisièmes qualifiés doivent jouer dans les divisions restantes pour remplir toutes les places de l'équipe.
- 3.2 Si la taille de l'équipe en raison du quota de l'IRF est deux athlètes, les premiers athlètes masculins et féminins des qualifications doivent jouer en simple et en double et auront la possibilité de jouer en double mixte.

Les deuxièmes qualifiés doivent jouer en simple et en double et en double mixte si le premier athlète qualifié choisit de ne pas jouer en double mixte.

- 3.3 On suppose que ces décisions seront prises à la suite de discussions avec les entraîneurs et les autres joueurs participant aux Championnats panaméricain.
- 3.4 Si un athlète sélectionné n'assiste pas aux Championnats panaméricain, il / elle sera simplement rayé de la liste des joueurs éligibles pour l'événement et remplacés selon les *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*.
- 3.5 L'entraîneur principal(e) décidera la liste des participants pour l'Événement par équipe après avoir consulté le personnel de l'équipe et les athlètes.
- 3.6 Si moins de trois athlètes peuvent participer au tournoi après avoir demandé aux qualifiés du Pro Tour et aux six premiers qualifiés du *Points de classement des Jeux de Santiago 2023*, Racquetball Canada enverra une équipe de moins de trois athlètes pour chaque sexe. Si moins de deux hommes ou femmes veulent participer au tournoi, Racquetball Canada décidera s'il sélectionnera un autre athlète pour compléter l'équipe en utilisant les *Points de classement Jeux de Santiago 2023*.

4. Points de classement des Jeux de Santiago 2023

- 4.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :
 - a. Épreuve no 1 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2022 - simple open
 - b. Épreuve n° 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2023 - simple open
 - c. Épreuve n° 3 : Championnat nationaux de Racquetball Canada 2023 – simple open
 - d. Épreuve no 4 : Championnat nationaux de Racquetball Canada 2023 – double open
- 4.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale dans une compétition. Les points énumérés en 4.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

Position	Points
1	100
2	82
3	66
4	52
5	40
6	32
7	24
8	18
9	12
10	6
11	3
12	1
Other	0

- 4.3 Les épreuves sont pondérées pour déterminer le classement final. Le poids d'une épreuve indique le nombre utilisé pour multiplier les points obtenus pour chaque épreuve. La pondération des épreuves est la suivante :

4.3.1 Points de classement des Jeux de Santiago 2023 :

- a. Voici les pourcentages utilisés pour le classement par points :
 - Épreuve no 1 = 25 %
 - Épreuve no 2 = 25 %
 - Épreuve no 3 = 35 %
 - Épreuve no 4 = 15 %
- b. Dans le cas où seulement une épreuve de sélection et les Championnats nationaux ont lieu, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve de sélection en simple = 30 %
 - Championnats nationaux de Racquetball Canada en simple = 50 %
 - Championnats nationaux de Racquetball Canada en double = 20 %
- c. Dans le cas où seulement les Championnats nationaux est organisé, pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Championnats nationaux de Racquetball Canada en simple = 80 %
 - Championnats nationaux de Racquetball Canada en double = 20 %

4.4 Si aucun des événements de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu:

- a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer l'équipe Championnats panaméricain de 2022.
- b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada
- c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité jusqu'à 5 membres
- d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :
 - Le classement de Racquetball Canada
 - Le classement du Pro Tour
 - Les résultats canadiens et internationaux récents
 - La conformité du programme de surveillances des athlètes (AMP)
 - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)

4.5 Les décisions d'annulation ou de report de tout événement spécifique dans la présente critère seront prises : a) uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple quand il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile d'organiser l'événement ou de le tenir à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Racquetball Canada); et b) dès que raisonnablement possible après que Racquetball a eu connaissance de l'impossibilité de tenir l'événement.

4.5 Si plusieurs athlètes ont le même nombre de points, l'athlète le ou la mieux classé(e) au classement de Racquetball Canada après que la dernière épreuve a été prise en compte, sera considéré(e) comme l'athlète le ou la mieux classé(e) en ce qui concerne les points de classement de sélection.

5. Clause d'exemption

- 5.1 Si un(e) athlète est blessé(e) avant le début d'une épreuve de sélection et ne peut donc pas y participer, il ou elle peut faire une demande d'exemption. Une note de son médecin ou de son physiothérapeute confirmant sa blessure doit être envoyée au directeur de la

haute performance au plus tard 21 jours après le premier jour de l'événement pour lequel l'exemption est demandée.

- 5.2 Si des circonstances autres qu'une blessure empêchent un(e) athlète de participer à une compétition de sélection de Racquetball Canada, il ou elle peut soumettre ces circonstances au comité de haute performance de Racquetball Canada pour qu'il les évalue. Les demandes d'exemption doivent respecter la procédure suivante :
 - 5.2.1 Toutes les demandes d'exemption d'une compétition de Racquetball Canada pour des motifs autres qu'une blessure doivent être soumises au comité de la haute performance au plus tard 7 jours du premier jour de l'épreuve. Aucune demande d'exemption ne sera prise en compte après cette date limite.
 - 5.2.2 La demande doit être faite par écrit, décrire les circonstances, et les preuves à l'appui doivent être envoyés par courriel ou par la poste au bureau national de Racquetball Canada.
 - 5.2.3 En cas de demande d'exemption pour l'école / les examens, une note de l'administration ou de l'enseignant / professeur doit être soumise avec la demande.
 - 5.2.4 Le comité de haute performance évaluera toutes les demandes, et il rendra sa décision par écrit.
- 5.3 Résultat de classement pour une exemption approuvée :
 - 5.3.1 Si le tableau contient 13 joueurs ou plus, le placement des joueurs exemptés sera fixé à trois (3) places au-dessous de leur classement à la précédente épreuve de la même discipline.
 - 5.3.2 Si le tableau contient 12 joueurs ou moins, le placement des joueurs exemptés sera fixé à deux (2) places au-dessous de leur classement à la précédente épreuve de la même discipline.
 - 5.3.3 Le placement d'un joueur exempté sera fixé, au maximum, à une position de moins que le nombre total d'inscriptions dans le tirage au début de l'épreuve.
- 5.4 Dès qu'un(e) athlète a commencé sa première partie lors de l'épreuve de sélection de l'équipe nationale en cours, son résultat sera déterminé sans aucun rapport avec les précédentes épreuves de sélection de l'équipe nationale.

6. Retrait d'un(e) athlète

- 6.1 Le Comité de la haute performance se réserve le droit de retirer la nomination d'un(e) athlète à l'équipe canadienne :
 - 6.1.1 Si l'athlète n'a pas participé aux camps d'entraînement obligatoires organisés par Racquetball Canada avant l'événement.
 - 6.1.2 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans l'accord de l'athlète de Racquetball Canada.
 - 6.1.3 Si l'athlète ne s'est pas acquitté(e) de ses responsabilités telles que définies dans le Code de conduite de Racquetball Canada.

- 6.1.4 Si l'athlète n'a pas respecté les exigences du programme d'entraînement et/ou de la compétition communiquées précédemment.
- 6.1.5 Si l'athlète ne respecte pas les autres conditions de nomination précisées par Racquetball Canada au moment de la nomination.
- 6.2 Après la nomination de l'athlète au sein de l'équipe canadienne, le COC peut retirer un(e) athlète de l'équipe si, après avoir suivi le processus disciplinaire pertinent et applicable, il s'avère que l'athlète a enfreint le Code de conduite du COC, les conditions de l'accord de l'athlète du COC ou toute autre politique pertinente et applicable du COC.

7. Confirmation des inscriptions

- 7.1 Le 15 juin 2023, Racquetball Canada déterminera les athlètes (et les athlètes remplaçants) qui seront proposés pour la nomination au COC pour les postes de l'équipe canadienne des *Jeux de Santiago 2023*. Sous réserve de toute révision requise par la décision d'un(e) athlète de refuser d'être nommé(e) en tant que membre de l'équipe canadienne des *Jeux de Santiago 2023* ou par l'incapacité d'un(e) athlète de participer à un niveau de compétition en raison d'une réduction de ses activités pour des raisons de santé, Racquetball Canada soumettra au COC sa liste d'athlètes et de remplaçants nommés pour l'équipe canadienne des *Jeux de Santiago 2023* le 1 août 2023.

8. Résumé des délais

Date	Principaux événements
15 OCT 2022	Critère distribuée aux athlètes et entraîneurs actuels de l'équipe nationale et publiée sur le site web de Racquetball Canada (https://racquetballcanada.ca/programmes-de-lequipe-nationale/?lang=fr#international-event-team-criteria)
11 et 12 NOV 2022 3 et 4 NOV 2023 23 a 27 MAI 2023	Épreuve de sélection d'automne (simple open) Épreuve de sélection d'hiver (simple open) Championnats nationaux de Racquetball Canada (simple open et double open)
31 MAR a 8 AVR 2023	Championnats panaméricain 2023 (qualifications des pays des Jeux de Santiago 2023)
31 MAI 2023	Date de la qualification au classement du circuit professionnel
15 JUIN 2023	Date à laquelle l'équipe sera sélectionnée
3 JUL 2023	L'athlète doit accepter sa sélection (Oui, il participera aux Jeux ou Non, merci).
3 JUL 2023	Date limite pour déposer un appel
1 AOÛT 2023 15 SEPT 2023	Date à laquelle l'équipe sera nommée au COC (date déterminée par le COC) Date à laquelle vous devez signer et renvoyer le formulaire d'accord et de conditions de participation de l'athlète du COC.

6 SEPT 2023	Date de l'annonce officielle de l'équipe
8 à 10 SEPT 2023	Dates des éventuels camps d'entraînement obligatoires

9. Financement

- 9.1 Les athlètes sont responsables de leurs propres dépenses pour assister à tous les événements de sélection de l'équipe des Jeux panaméricains 2023.
- 9.2 Racquetball Canada financera les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien pour leur permettre de participer à un camp d'entraînement obligatoire et aux Jeux panaméricains de Santiago 2023.
- 9.3 Tout financement et soutien est sujet au budget de Racquetball Canada et n'est pas garanti.

10. Appels

- 10.1 Les nominations de Racquetball Canada au COC pour les *Jeux de Santiago 2023* peuvent faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appel de Racquetball Canada (<https://racquetballcanada.ca/politiques/?lang=fr>). Tout litige relatif aux procédures internes de nomination de Racquetball Canada pour les *Jeux de Santiago 2023* doit être porté conformément à ladite politique.

11. Contact

Pour toute clarification ou question sur les Critères de sélection pour les Jeux de Santiago 2023, veuillez contacter la directrice de la haute performance de Racquetball Canada – Jennifer Saunders – admin@racquetballcanada.ca